

Natura 2000

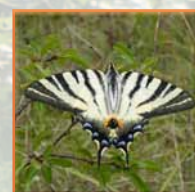
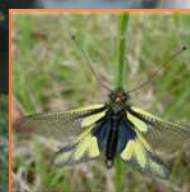
Site FR2600974

Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris
du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents



Le Petit Guide Natura 2000 du sud de l'Yonne

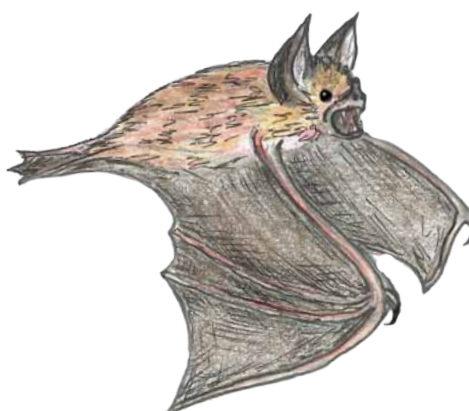
Le Petit Guide





Sommaire

Introduction	P.1
Natura 2000, un réseau européen	P.2
Natura 2000 en France	P.3
Natura 2000 sur votre territoire	P.5
L'évaluation des incidences	P.7
Structure porteuse et animateur	P.9
Le site Natura 2000 du sud de l'Yonne	P.10
Carte détaillée du site	P.11
Les habitats et les espèces du site	P.13
Les objectifs de gestion	P.15
Les mesures de gestion	P.17
Des exemples concrets d'actions	P.19
Communication pour Natura 2000	P.21
Informations pratiques	P.22



Introduction

Ce guide a été élaboré par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) grâce au soutien financier de l'Union Européenne et de l'Etat. Il a été réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR2600974 "Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents".

Il contient les informations essentielles sur le dispositif Natura 2000 et sur le site local "du sud de l'Yonne".

Destiné aux **élus** et à **tous les acteurs du territoire**, ce guide a été conçu pour apporter un soutien permettant à chacun de **comprendre les enjeux** et de **s'impliquer, en conscience**, par une démarche volontaire, dans la préservation et la valorisation des richesses de notre patrimoine naturel commun représenté par les habitats et les espèces du site Natura 2000.

Natura 2000, un réseau européen

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, qui vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des **habitats naturels** ⁽¹⁾ et des **espèces** ⁽²⁾ dits "d'intérêt communautaire", représentatifs de la biodiversité européenne.

Deux textes fondateurs

La désignation des sites Natura 2000 résulte de l'application de deux directives européennes : la **Directive « Oiseaux »** (DO, 2009/147/CEE de 1979 révisée en 2009) concernant la conservation à long terme des oiseaux sauvages (sites en Zones de Protection Spéciale - ZPS) et la **Directive « Habitats-faune-flore »** (DHFF, 92/43/CEE du 21 mai 1992) concernant la préservation d'habitats naturels et d'espèces animales (hors oiseaux) et végétales (sites en Zones Spéciales de Conservation - ZSC).

Les sites doivent être gérés de façon à garantir la préservation à long terme des habitats ⁽¹⁾ et des espèces ⁽²⁾ qui justifient leur désignation.



Réseau de sites Natura 2000 européen en 2019
© European Environment Agency

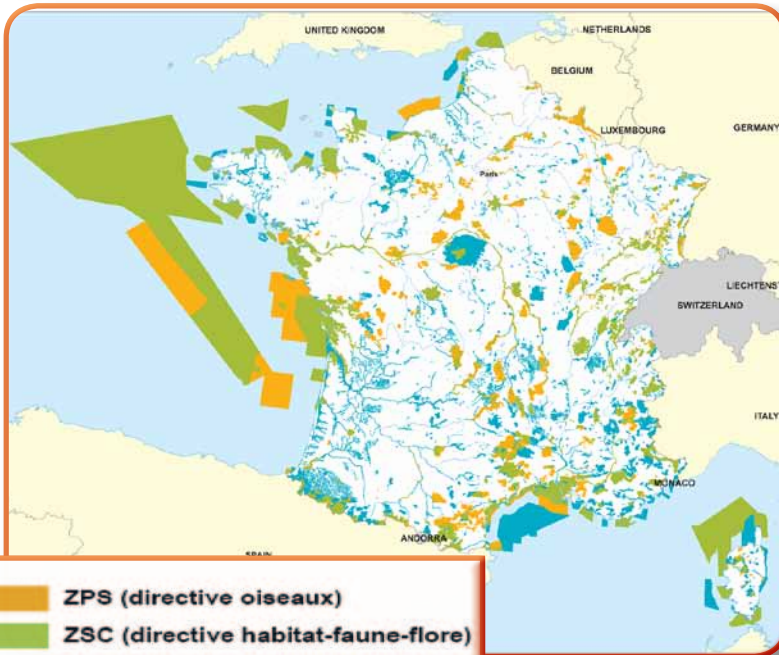
- 18 % de la surface terrestre
- 6 % de la surface marine
- 231 habitats naturels ⁽¹⁾
- 1563 espèces animales ⁽²⁾
- 617 espèces d'oiseaux ⁽²⁾
- 966 espèces végétales ⁽²⁾
- 23 726 Zones Spéciales de Conservation
- 5 572 Zones de Protection Spéciales

⁽¹⁾ Habitats naturels figurant à l'annexe I de la DHFF

⁽²⁾ Espèces figurant à l'annexe II de la DHFF ou à l'annexe I de la DO et leurs habitats.



Natura 2000 en France



- 13 % de la surface terrestre
- 33 % de la surface marine
- 130 habitats naturels
- 94 espèces animales (hors oiseaux)
- 132 d'espèces d'oiseaux
- 63 espèces végétales
- 1374 Zones Spéciales de Conservation
- 402 Zones de Protection Spéciales

Réseau de sites Natura 2000 en France en 2019
© European Environment Agency

Pour la gestion des sites Natura 2000 sur son territoire, la France a opté pour une démarche de **concertation** et de **contractualisation**, incitant les acteurs des territoires à s'impliquer dans le maintien ou la restauration du patrimoine naturel d'intérêt européen, **conciliant ainsi préservation de la biodiversité et activités socio-économiques** :

- Les activités humaines et les projets sont possibles en site Natura 2000 après **évaluation des incidences*** pour éviter les préjudices sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du site.

- Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une **démarche volontaire et participative des acteurs du territoire**. Un **document d'objectifs**, établi pour chaque site par le **comité de pilotage**, définit des objectifs de conservation et des mesures de gestion concrètes qui sont ensuite mises en œuvre sous forme de **contrats** où à travers les mesures agro-environnementales.

* voir pages 7 et 8

Anémone pulsatile



Le comité de pilotage (Copil)

C'est l'organe officiel de concertation, de décision et de débat. Présidé par un élu local, il a notamment pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre le document d'objectifs.

Le document d'objectifs (Docob)

Document de cadrage d'un site Natura 2000. Approuvé par le préfet, il est tenu à disposition du public dans les mairies et contient :

- un diagnostic socio-économique et écologique du territoire.
- des objectifs de conservation et de gestion des espèces et habitats d'intérêt communautaire européen.
- des mesures de gestion permettant de répondre aux objectifs.

Le contrat Natura 2000

Passé entre l'Etat et un acteur public ou privé, pour une durée de 5 ans, il permet de financer la mise en oeuvre des mesures de gestion du Docob jusqu'à 100 % du montant des dépenses éligibles.

Ce financement provient de l'Union Européenne et de l'Etat via le dispositif FEADER.

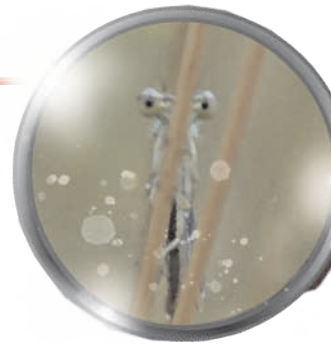


UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Elus, agriculteurs, forestiers, propriétaires, associations, usagers, experts, ...
Tous associés à la préservation des sites

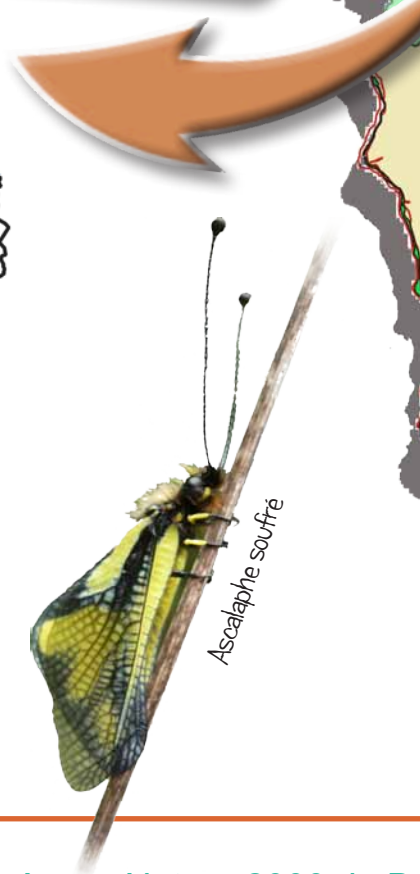
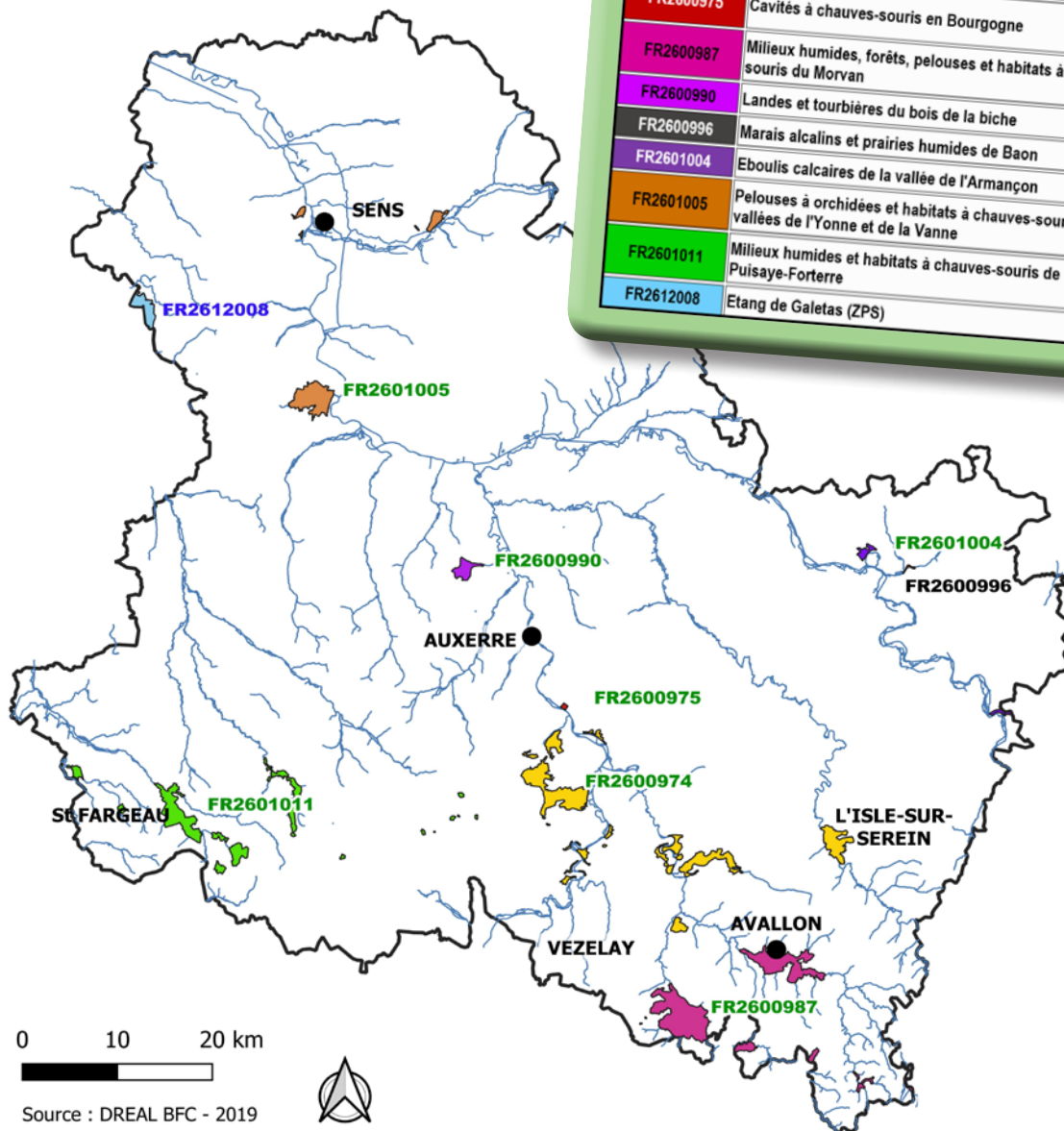




Natura 2000 sur votre territoire

Dans l'Yonne

Code	Nom complet du site Natura 2000	Nom simplifié
FR2600974	Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents	Sud Yonne
FR2600975	Cavités à chauves-souris en Bourgogne	Cavités à chauves-souris
FR2600987	Milieus humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan	Morvan
FR2600990	Landes et tourbières du bois de la biche	Bois de la biche
FR2600996	Marais alcalins et prairies humides de Baon	Marais de Baon
FR2601004	Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon	Armançon
FR2601005	Pelouses à orchidées et habitats à chauves-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne	Yonne-Vanne
FR2601011	Milieus humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre	Puisaye-Forterre
FR2612008	Etang de Galetas (ZPS)	Etang de Galetas



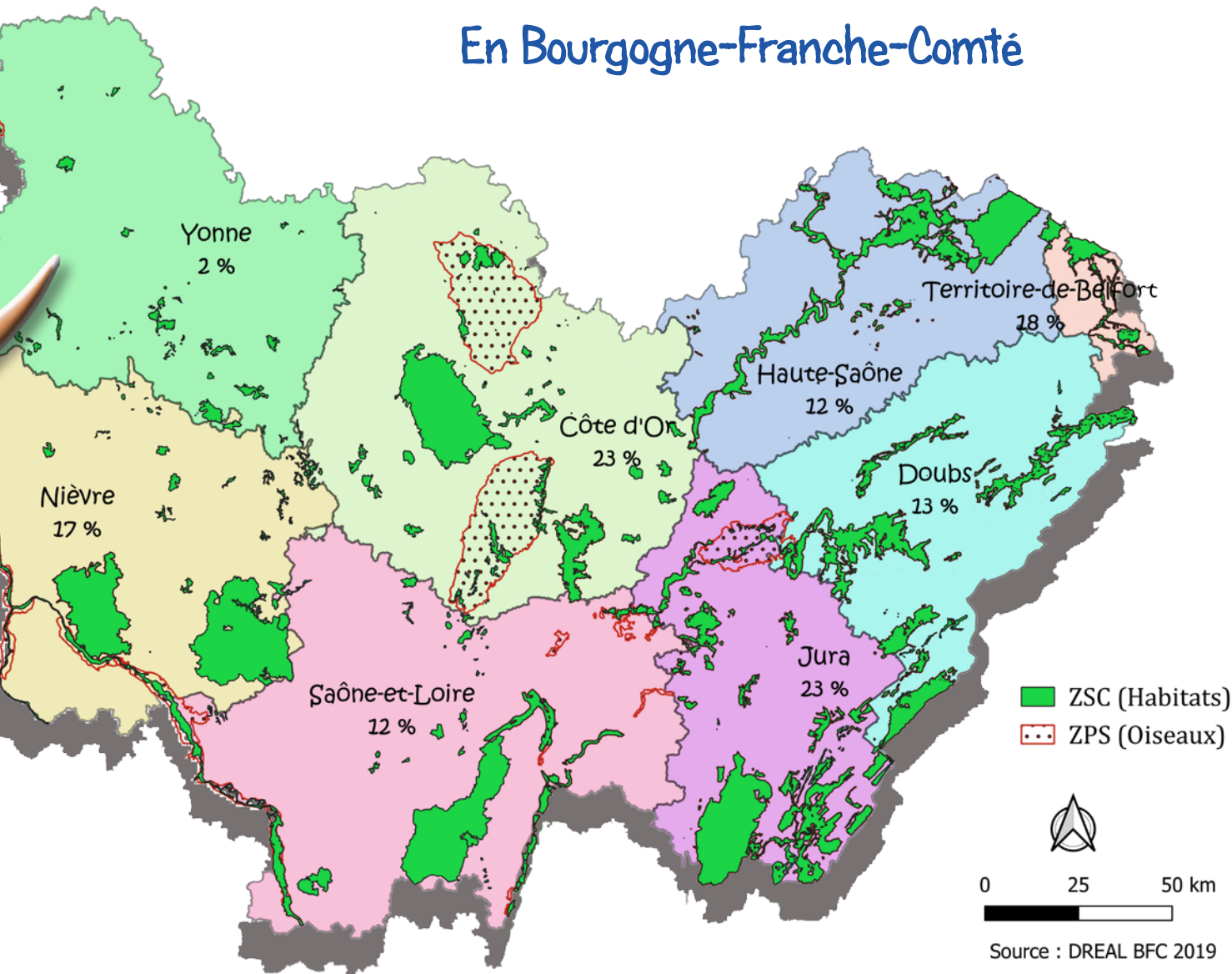
Un réseau dynamique : Le réseau Natura 2000 de BFC (Bourgogne-Franche-Comté et la DDT), les structures porteuses de chaque site (animateur de protection de l'environnement, ...). Des rencontres ont lieu sur des sujets transversaux. La DDT de l'Yonne organise égal

Le réseau Natura 2000 de **Bourgogne-Franche-Comté** comprend 97 sites qui couvrent près de 7 000 km², soit 15 % du territoire (source DREAL BFC 2019), avec :

- 80 sites en Zones Spéciale de Conservation, pour 5 183 km²
- 43 sites en Zones de Protection Spéciale, pour 4 844 km²

Dans l'**Yonne**, moins de 2 % du territoire est concerné par Natura 2000, soit 127 km². Le réseau icaunais comprend 9 sites, dont 8 au titre de la directive Habitat-faune-flore (ZSC) et 1 au titre de la directive Oiseaux (ZPS).

En Bourgogne-Franche-Comté



Bourgogne-Franche-Comté rassemble les services déconcentrés de l'Etat (la DREAL et les services Natura 2000) et les principaux partenaires (conservatoire botanique, associations) tous les ans pour échanger sur les actualités, les pratiques de chacun ou travailler ensemble lors de réunions régulières avec les animateurs des sites icaunais.



L'évaluation des incidences (EIN)



Le projet peut être * :

- un document de planification ou d'aménagement (PLU/PLUi) ;
- une manifestation en milieu naturel ;
- un permis de construire, des travaux de construction, de défrichage, ... ;

Une évaluation des incidences est nécessaire afin de concevoir ce projet de façon compatible avec la préservation des sites Natura 2000.



L'EIN Natura 2000 est de la responsabilité du porteur de projet.

L'EIN cible uniquement des habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du(des) site(s) Natura 2000 concerné(s).

La prise en compte de Natura 2000 doit être réalisée le plus tôt possible du projet : plus les enjeux de préservation du site seront pris en compte en amont, plus il sera possible d'adapter le projet pour préserver le site .

Les activités réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 sont dispensées d'EIN.

Un formulaire simplifié d'EIN est disponible auprès de la DDT pour les petits projets et les particuliers ⁽¹⁾. Pour les gros projets, il faut faire appel à un bureau d'études ou une autre structure compétente.

Les Docob des sites locaux sont consultables en mairies des sites concernés, auprès de la DDT ou de la DREAL et de la structure animatrice (pour ce site la CC Avallon-Vézelay-Morvan).

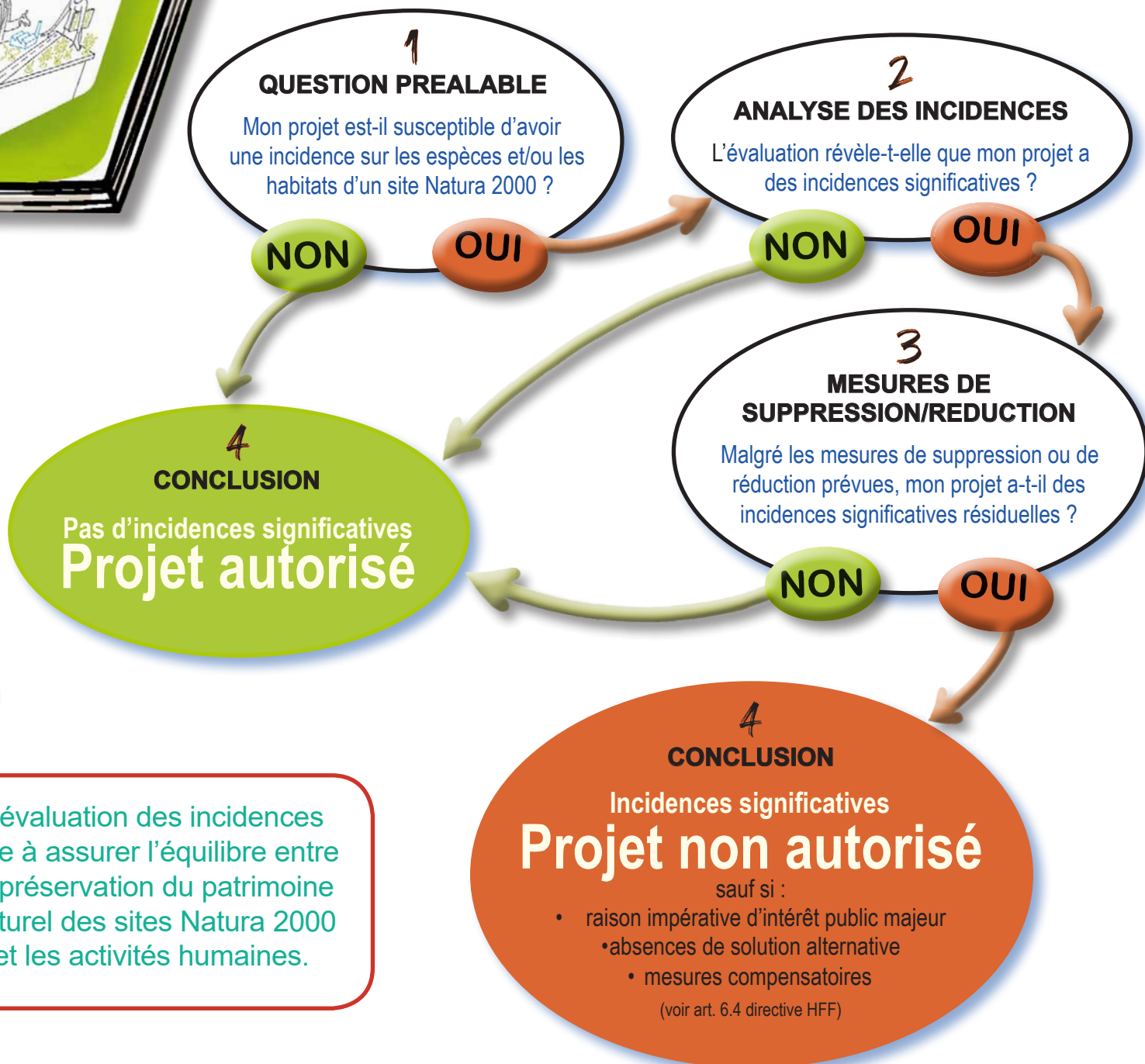


* Les activités soumises à EIN reposent sur des listes : une liste nationale issue du décret n°2010-365 du 5 avril 2010 et deux listes locales arrêtées par le préfet de département.



Téléchargez ou consultez ce livret sur le site de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Schéma simplifié de la démarche d'évaluation des incidences :



L'évaluation des incidences vise à assurer l'équilibre entre la préservation du patrimoine naturel des sites Natura 2000 et les activités humaines.

(1) Toutes les informations sur l'évaluation des incidences sont disponibles sur le **site internet de la DDT de l'Yonne** <http://www.yonne.gouv.fr>

Vous y trouverez les listes d'activités soumises à EIN ainsi que le formulaire simplifié pour les "petits" porteurs de projets à priori sans incidence.





Structure porteuse et animateur

Dans la mesure du possible, les services de l'Etat font appel à une **collectivité locale** pour porter l'animation d'un ou de plusieurs sites Natura 2000. La structure opératrice désigne en son sein un chargé de mission ou animateur Natura 2000, qui assure l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en oeuvre du Docob.



L'animateur Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié des élus et particulièrement du maire. La mise en place d'un dialogue fréquent permet la mobilisation des outils pour préserver la biodiversité du domaine public et de communiquer aux administrés sur les opportunités offertes par Natura 2000.



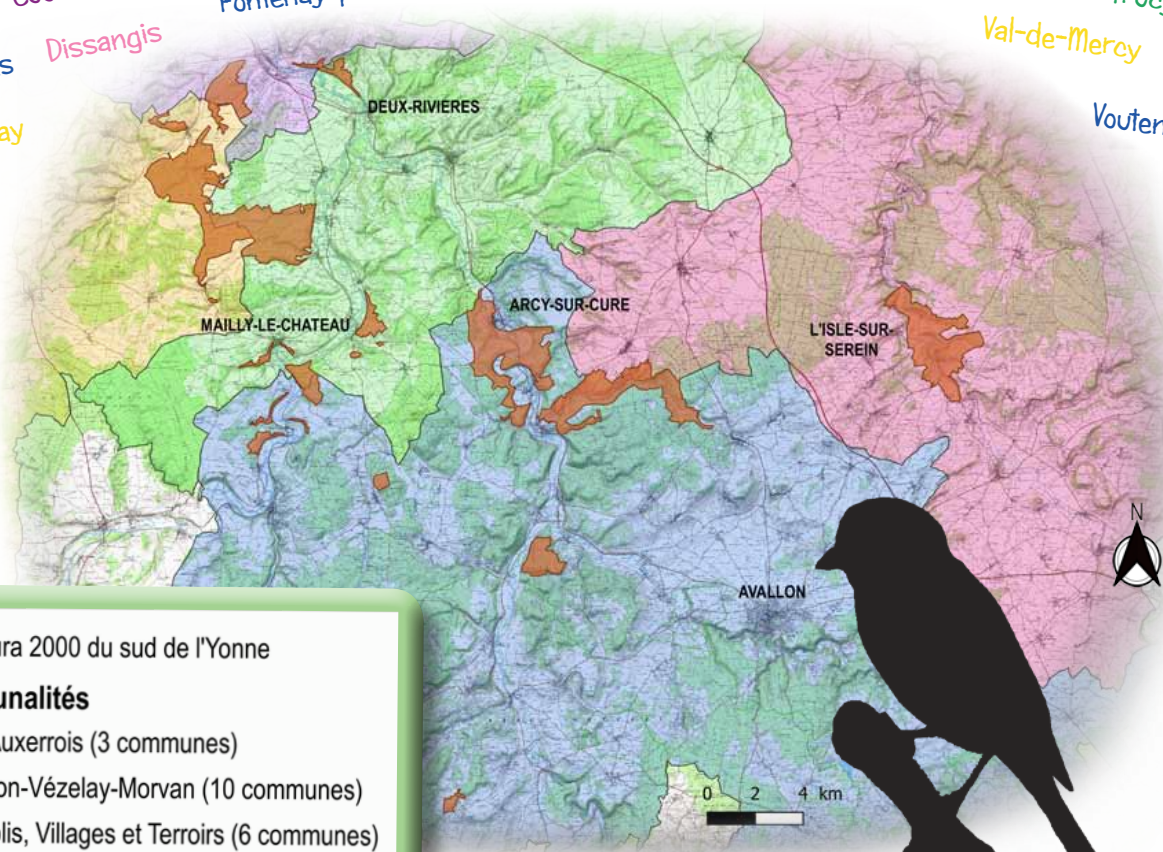
Le Site Natura 2000 "du sud de l'Yonne"

Site FR2600974

Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris
du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents

Le site Natura 2000 "Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents" s'étend sur une superficie de **4 841 hectares**, sur les territoires de **27 communes** et de **5 intercommunalités** du sud de l'Yonne.

Angely Annay-la-Côte Fontenay-sous-Fourronnes Lucy-le-Bois Mailly-le-Château Précy-le-Sec
Arcy-sur-Cure Deux-Rivières (Cravant) Givry Girolles L'Isle-sur-Serein Mailly-la-Ville Merry-sur-Yonne
Bazarnes Coulanges-la-Vineuse Fontenay-près-Vézelay Irancy Massangis Sery Saint-Moré Trucy-sur-Yonne
Brosses Dissangis Val-de-Mercy Vincelles
Charentenay Voutenay-sur-Cure



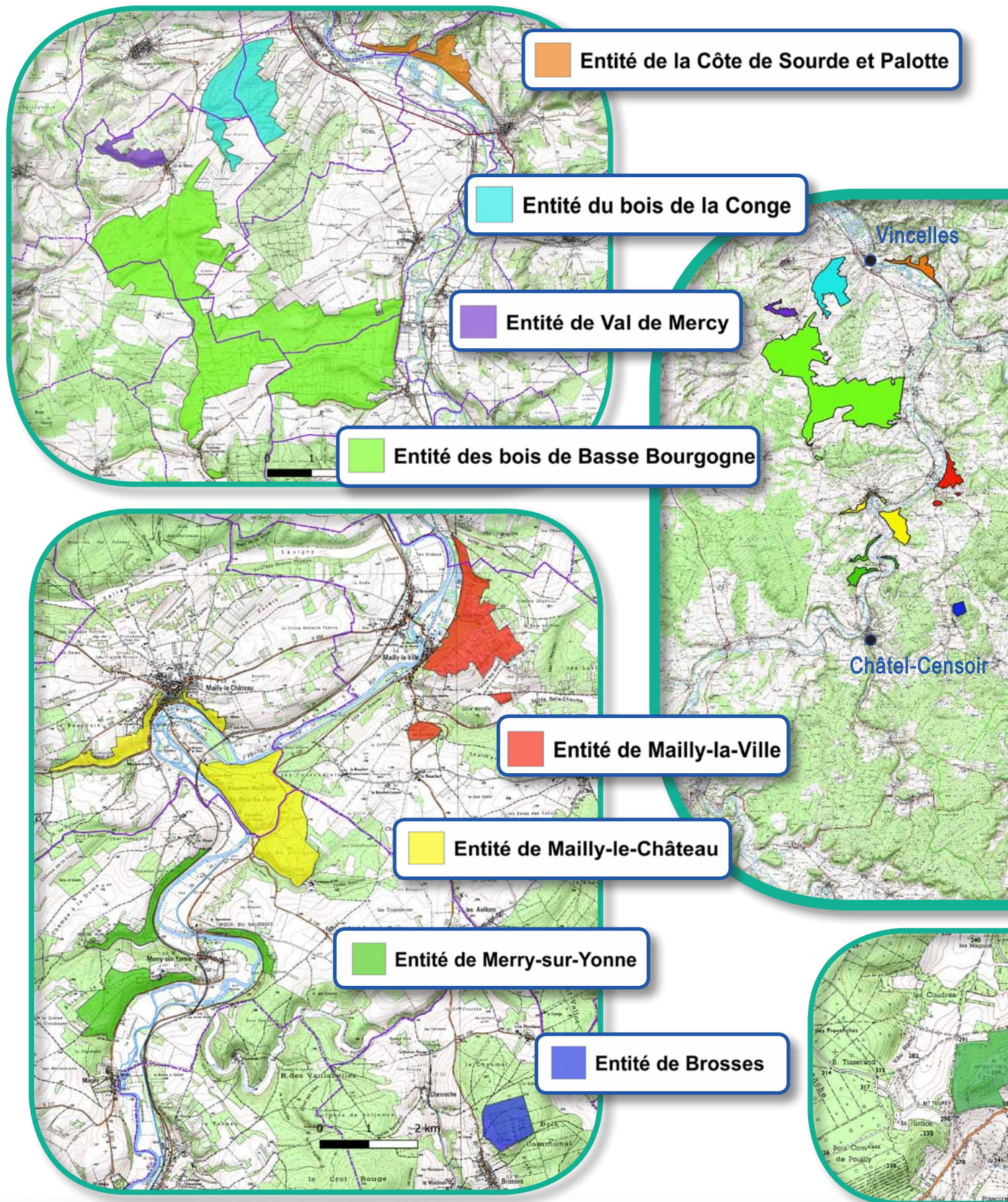
Site Natura 2000 du sud de l'Yonne

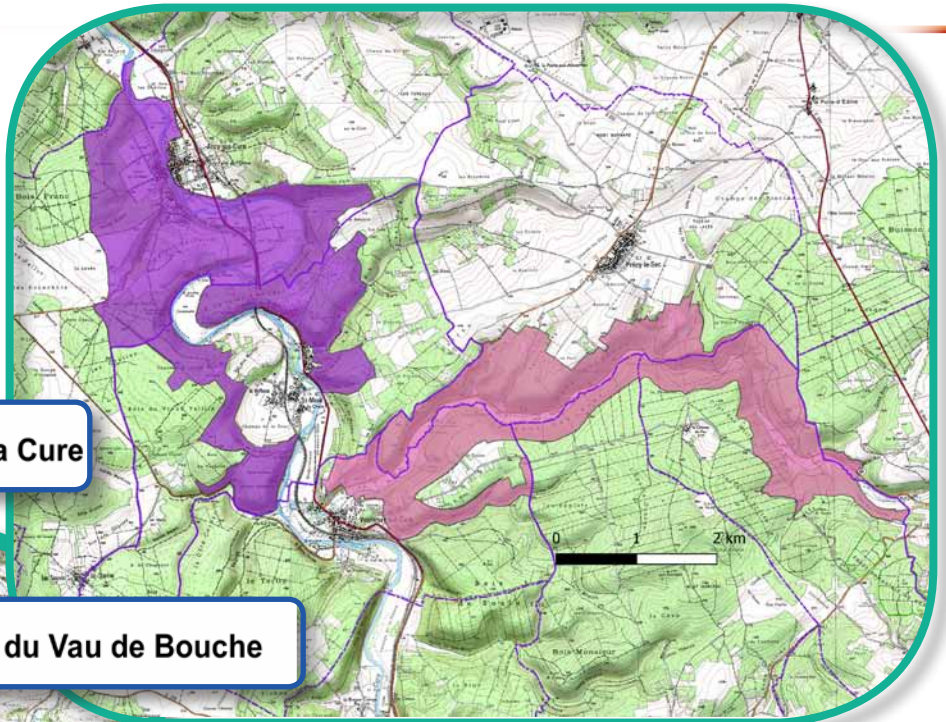
Intercommunalités

- CA de l'Auxerrois (3 communes)
- CC Avallon-Vézelay-Morvan (10 communes)
- CC Chablis, Villages et Terroirs (6 communes)
- CC de Puisaye-Forterre (3 communes)
- CC du Serein (5 communes)

La **Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN** (CCAVM) est en charge de l'animation du site depuis octobre 2018. Le Président du Comité de Pilotage est actuellement Monsieur **Oliver BERTRAND, Maire d'Arcy-sur-Cure**.

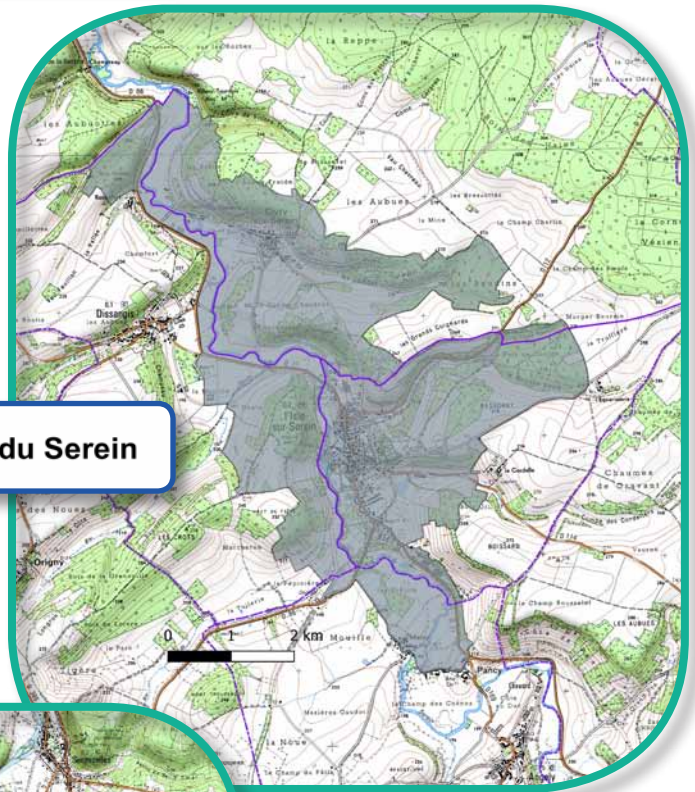
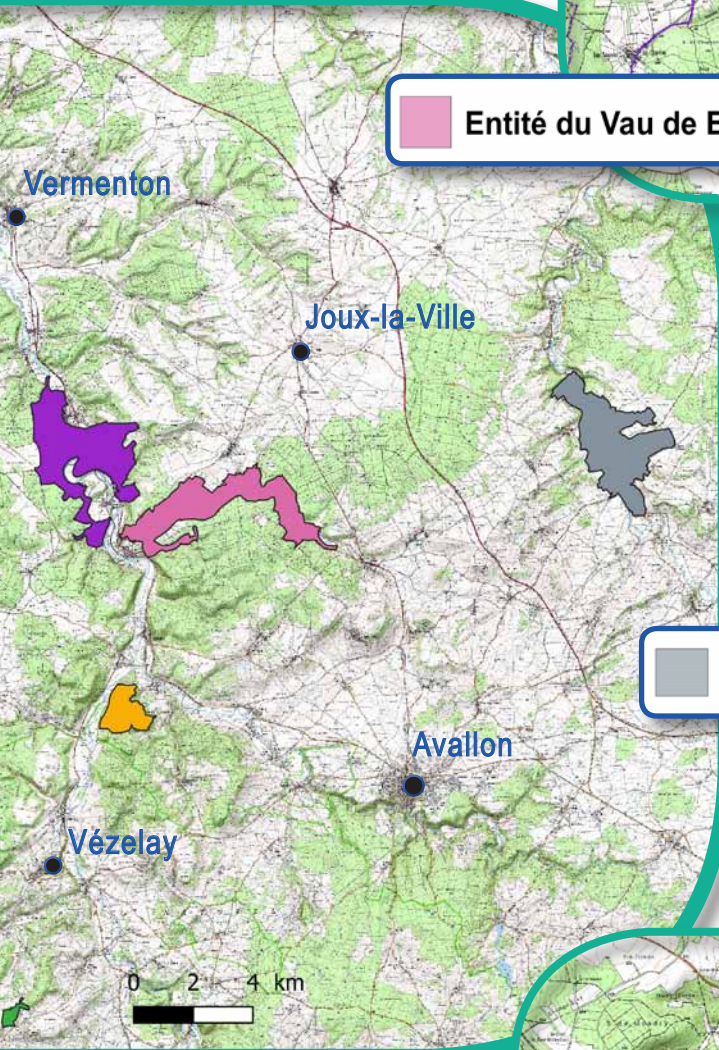
Carte détaillée du site (13 entités géographiques)



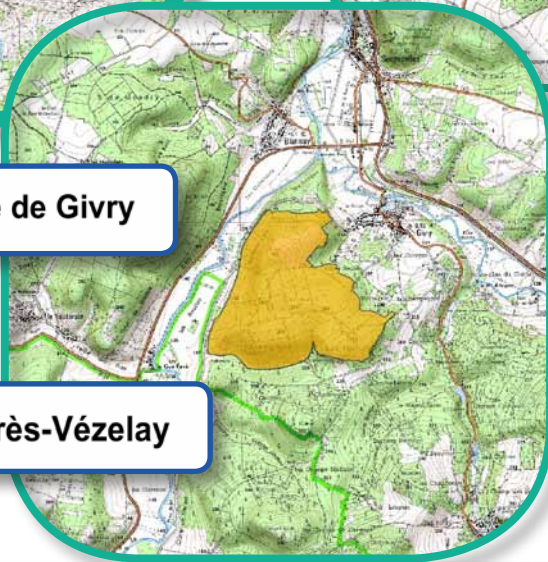


Entité des Boucles de la Cure

Entité du Vau de Bouche



Entité du Serein



Entité de Givry



Entité de Fontenay-près-Vézelay





Les habitats et les espèces du site

Au total, **14 habitats et 14 espèces** d'intérêt communautaire (annexe I et II de la DHFF) ont été recensés sur le site Natura 2000 ⁽¹⁾.

C'est l'analyse des enjeux sur ces habitats et espèces (état de conservation à l'échelle européenne, nationale ou régionale, représentativité, menaces identifiées, ...) qui ont permis de définir les espèces et les habitats nécessitant une attention particulière et la mise en place de mesures de gestion conservatoire dans le Docob.

Habitats Natura 2000

Code	Nom
3260	Rivières
5110	Fourrés à Buis
5130	Fourrés à Genévrier
6110 **	Pelouses pionnières sur dalle calcaires
6210 **	Pelouses sèches calcicoles, sites d'orchidées remarquables
6510	Prairies de fauche
8160 **	Eboulis
8210	Végétation des rochers calcaires
8310	Cavités souterraines
9130	Hêtraies-chênaies à Aspérule
9150	Hêtraies-chênaies calcicoles sèches
9160	Chênaies pédonculées calcicoles
9180 **	Forêts de ravins
91E0 **	Forêts riveraines (ripiplives)

* intérêt prioritaire européen

Espèces Natura 2000

Code	Nom
1040	Cordulie à corps fin (Odonate)
1060	Cuivré des marais (Papillon)
1065	Damier de la Succise (Papillon)
1078	Ecaille Chiné (Papillon)
1093	Lucane cerf-volant (Coléoptère)
1304	Petit rhinolophe (Chiroptère)
1304	Grand rhinolophe (Chiroptère)
1305	Rhinolophe Euryale (Chiroptère)
1308	Barbastelle d'Europe (Chiroptère)
1310	Minioptère de Schreiber (Chiroptère)
1321	Murin à oreilles échancrées (Chiroptère)
1323	Murin de Bechstein (Chiroptère)
1345	Grand murin (Chiroptère)
6965	Chabot (Poisson)

Les pelouses sèches calcicoles

Situées sur les coteaux et plateaux secs et ensoleillés, ces habitats hébergent une grande diversité d'espèces végétales et animales rares et menacées. Autrefois entretenues par les pratiques pastorales et agricoles (vignes et vergers) extensives, elles se referment progressivement en l'absence de gestion et leur richesse écologique diminue.

Les pelouses de l'Yonne permettent de maintenir la continuité du réseau de pelouses reliant le bassin parisien à la Bourgogne. **Leur conservation est donc d'une importance capitale.**

(1) Habitats et espèces à prendre en compte pour l'évaluation des incidences (voir pages 7-8).

Les Chauves-souris (Chiroptères)

Le site Natura 2000 du sud de l'Yonne présente un fort potentiel d'accueil pour les chauves-souris (17 espèces dont 8 d'intérêt communautaire) : **cavités d'hibernation** (grottes naturelles et anciennes carrières), **sites de mise-bas** (où les femelles se rassemblent chaque année pour mettre au monde et éduquer leurs uniques petits), **territoires de chasse et corridors de déplacement** (forêts, rivières, haies, prairies, ...), sont présents sur l'ensemble du site.



Petit rhinolophe



Grand rhinolophe



Rhinolophe Euryale



Barbastelle d'Europe



Minioptère de Schreiber



Murin à oreilles échancrées



Murin de Bechstein



Grand murin

Toutes les espèces de chauves-souris de France sont protégées par la loi.



Toute perturbation intentionnelle est passible d'une amende pouvant atteindre 15 000 € et d'1 an d'emprisonnement (arrêté du 23 avril 2007 et articles R. 415-3 et L.411-1 du Code de l'Environnement)

Les forêts

Le site compte 5 habitats forestiers d'intérêt communautaire. Si les chênaies(-hêtraies) à Aspérule odorante sont les plus représentées sur le site (plateaux calcaires et coteaux de faible pente sur sol riche), le contexte géo-climatique du site permet le développement de forêts de ravins (versant nord à forte pente sur éboulis), des chênaies pédonculées calcicoles (bas de pentes) ou encore de forêts caractéristiques des sols calcaires superficiels secs.

Chaque habitat est déterminé par le cortège d'espèces caractéristique qui le compose.



Scille à deux feuilles



Les objectifs de gestion du site

Des **objectifs de développement durable**, déclinés en **objectifs opérationnels** sont définis dans le Docob et ciblent les enjeux du réseau Natura 2000 (objectifs de la directive européenne) en adéquation avec les spécificités locales (espèces et habitats d'intérêt sur le site).

On distingue deux types d'objectifs :

- **Les objectifs "spécialisés"** qui s'appliquent en fonction du type de milieu (milieux ouverts, milieux forestiers ou habitats à chauves-souris).
- **Les objectifs "transversaux"** qui concernent le fonctionnement de l'ensemble du site.

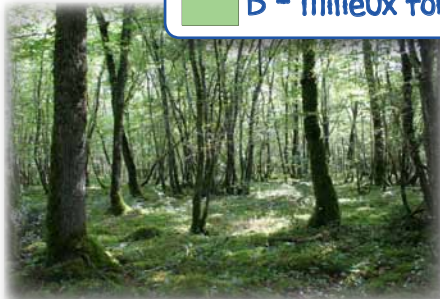
A - Milieux ouverts



Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive.

- ✓ Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique.
- ✓ Préserver la dynamique particulière des éboulis en maîtrisant la fréquentation et en adaptant la gestion à la fragilité du milieu.

B - Milieux forestiers



Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats.

- ✓ Favoriser une gestion sylvicole intégrant la prise en compte des forêts d'intérêt communautaire et assurant leur pérennité dans un bon état de conservation.
- ✓ Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers (bois mort et vieillissant, clairières, mares, lisières, ...).

C - Habitats à chauves-souris



Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site.

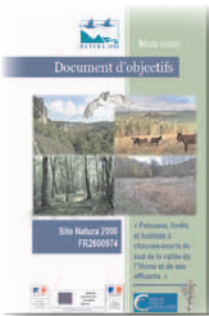
- ✓ Assurer la qualité d'accueil, la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris.
- ✓ Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire.
- ✓ Maintenir et améliorer la qualité écologique des habitats favorables aux chauves-souris à l'échelle du site.



Objectif de la Directive Habitat-Faune-Flore

Maintenir ou restaurer les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

D - Objectif transversal



Assurer l'animation et la mise en oeuvre du Docob.

- Assurer le suivi technique et financier du site ainsi que l'animation et l'implication du comité de pilotage ou de suivi dans la mise en oeuvre du Docob.
- Permettre la réalisation des actions du Docob grâce aux mesures de gestion contractuelles et non contractuelles.
- Evaluer et réviser le Docob
- Assurer une veille foncière et le recueil de données d'usage et cadastrales pour faciliter la gestion.

E - Objectif transversal



Favoriser l'appropriation et l'intégration du site Natura 2000 sur son territoire.

- Informer, sensibiliser et associer les acteurs locaux, les usagers et le grand public sur les enjeux du site et la préservation de la biodiversité pour le territoire.
- Etablir ou maintenir le contact avec les propriétaires ou gestionnaires de secteurs à enjeux fort à l'échelle globale du site.
- Valoriser les bonnes pratiques respectueuses des espèces et des habitats.

F - Objectif transversal



Assurer le suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

- Coordonner (et réaliser le cas échéant) les suivis scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site.
- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

G - Objectif transversal



S'assurer de la cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les enjeux du Docob.

- Concilier le développement des activités touristiques et sportives et de leurs aménagements avec le maintien des habitats et des espèces du site.
- Veiller sur les projets du territoire et la cohérence de ces projets, plans, programmes, aménagements et politiques publiques et sectorielles avec les enjeux du site et informer sur l'évaluation des incidences.



Les mesures de gestion du site

17 mesures de gestion ont été élaborées afin de répondre aux différents objectifs de gestion du site Natura 2000. Chacune fait l'objet d'une fiche détaillée dans le Docob :

Intitulé de la mesure	M 14	Evaluation, révision ou mise à jour du DOCOB	Priorité *	Degré de priorité : * faible à *** fort
N° de la mesure	M 14	Objectifs concernés D - Assurer l'animation et la mise en œuvre du DOCOB - D3 - Evaluer et réviser de DOCOB F - Assurer le suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site		Objectif(s) du Docob concerné(s)
Habitat(s) et espèces(s) visé(s)	Tous les habitats et toutes les espèces		Ensemble du site	Entité(s) de gestion / secteur concerné(s)
Description détaillée	<p>Description de la mesure</p> <p>Cette mesure a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'évaluer les actions réalisées ; - De dresser le bilan du DOCOB ; - D'adapter les objectifs, les mesures et le périmètre du site en fonction de l'évolution de l'état des connaissances et des enjeux locaux, régionaux, nationaux et européens de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. <p>Pour sa mise en œuvre, il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer le suivi de l'état des connaissances et de l'état de conservation des habitats et espèces communautaires à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne ; - D'élaborer des synthèses des suivis des données auprès de tous les acteurs et usagers concernés ; - De tenir un tableau de bord des indicateurs de réalisation des mesures et d'évaluer leur mise en œuvre ; - D'évaluer l'atteinte des objectifs de développement durable (à long terme) et opérationnels (à court terme) ; - D'évaluer l'efficacité des mesures de gestion au regard des objectifs ; - De faire des propositions de modification ou de révision du DOCOB ; - De faire des propositions de révision du périmètre du site afin d'assurer la cohérence globale vis-à-vis des enjeux actualisés. <p>Cette mesure se fera en collaboration avec les services de l'Etat (DDT, DREAL) et les structures compétentes pour identifier la pertinence du DOCOB et du périmètre vis-à-vis de l'évolution des enjeux et de l'état des connaissances sur les habitats et les espèces (CBNEP, SHNA, LPO, ...).</p> <p>L'élaboration d'un tableau de bord sera nécessaire pour permettre de suivre la mise en œuvre du DOCOB et de procéder le cas échéant à sa révision ou sa mise à jour. Ce tableau peut s'appuyer sur le modèle proposé dans le cahier technique N°50 « guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » (Agence Française pour la Biodiversité).</p>			Outils mobilisables et conditions d'éligibilité
Modalités de contrôle, de suivi et/ou d'évaluation	<p>Outils mobilisables et condition d'éligibilité</p> <p>Dans le cadre de l'animation du DOCOB ou de l'élaboration et la révision du DOCOB d'un site (notamment dans le cas où le site n'est pas possédé par une structure animatrice ou d'animateur).</p> <p>Tout autre outil contribuant à la réalisation de la mesure.</p>			Lien avec ou vers d'autres mesures du Docob
Exemples d'acteurs concernés	<p>Modalités de contrôle, de suivi et/ou d'évaluation</p> <p>Bilan des suivis scientifiques, études, suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du DOCOB</p> <p>Acteurs concernés (exemples)</p> <p>DREAL, DDT, CBNEP, SHNA, LPO, structure animatrice, ...</p> <p>Lien avec ou vers d'autres mesures</p> <p>Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCOB et du comité de pilotage</p>			

La mise en place de ces mesures peut se faire par le biais des contrats Natura 2000, des mesures agro-environnementales, de l'animation du Docob, ... et mobiliser des financements européens (FEADER).

M1 ***

Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage.

M2 **

Gestion ou restauration de milieux ouverts par une action mécanique ou manuelle.

M3 **

Gestion irrégulière des habitats forestiers (favorisant la diversité d'âges et d'étages et les essences caractéristiques de l'habitat).

M4

**

Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et d'arbres à cavités.

M5

Maintien ou création de corridors et linéaires de déplacement favorables aux chauves-souris (haies, ripisylve, lisières forestières, trame noire, ...).

M6

Maintien ou création d'une mosaïque d'habitats favorables aux chauves-souris (prairies permanentes, clairières, bosquets, vergers, bandes enherbées, ...).

M7

**

Amélioration de la qualité écologique des milieux agricoles (fauche tardive, réduction des produits phytosanitaires et anti-parasitaires, agriculture biologique, ...).

M8

Mise en place d'aménagements ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce.

M9

**

Mise en place d'actions permettant la limitation ou l'élimination d'une espèce indésirable.

M10

*

Suivi de la fréquentation par les usagers.

M11

Animation et coordination de la mise en oeuvre du DOCOB.

M12

Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation.

M13

**

Veille et mise en cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les préconisations du DOCOB.

M14

*

Evaluation, révision ou mise à jour du DOCOB.

M15

**

Etudes et suivis des habitats et des espèces du site et de leur état de conservation.

M16

**

Veille foncière et d'usage.

M17

*

Elaboration et révision de la Charte Natura 2000 du site.





Des exemples concrets d'actions



Pâturage des pelouses sèches



Action phare du site Natura 2000, pour restaurer et entretenir les mosaïques de pelouses sèches calcicoles et leur biodiversité remarquable, **le pâturage est à mettre en oeuvre de façon prioritaire.**

Il permet de limiter la colonisation des ligneux (prunelliers, aubépines, cornouillers, ...) de façon durable et d'apporter une ressource complémentaire aux animaux à différentes périodes de l'année. **Ovins, caprins, bovins** mais aussi **équins** peuvent convenir, grâce à l'élaboration d'un cahier des charges établi avec le propriétaire des animaux, qui permet de concilier les objectifs de gestion du milieu naturel avec les besoins du troupeau.

M1

Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage

Deux types de pâturage sont déjà mis en oeuvre sur le site grâce aux **contrats Natura 2000** : l'un porté par la commune de **Coulanges-la-Vineuse**, avec les ânes de l'association **Douzein-les-**



ânes (Saint-Bris-le-Vineux), et l'autre porté par le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne** pour la commune de **Saint-Moré**, avec les brebis de l'**EARL de la Cour Noblot** (Vault-de-Lugny). D'autres projets sont en cours d'élaboration sur d'autres secteurs du site.

Évaluation de l'état de conservation des pelouses du site

A partir d'une méthode élaborée par le **Muséum National d'Histoire Naturelle**, un protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles a été élaboré et initié à sur une partie du site en 2014. Cette étude scientifique doit être reconduite tous les 4 à 5 ans à l'échelle de l'ensemble des pelouses du site (selon un échantillonnage homogène) à partir de 2020.



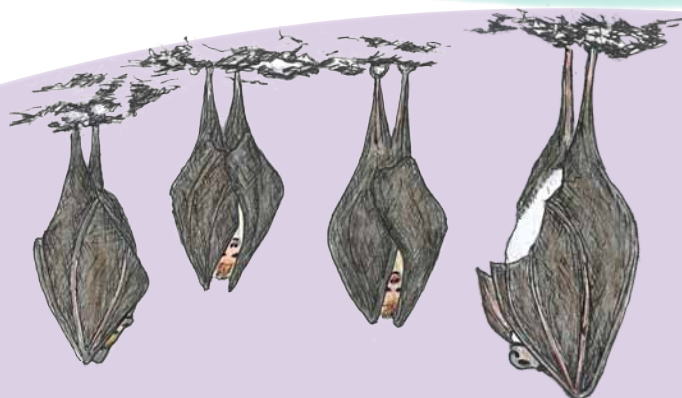
M15

Etudes et suivis des habitats et des espèces du site et de leur état de conservation.

Maintenance
des habitats par le
site.

M8

Mise en place d'aménagements ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce.



Mise en tranquillité d'habitats à chauves-souris

Afin d'assurer la protection des chauves-souris pendant l'une des phases de leur cycle de vie, la mise en tranquillité de leurs sites d'hibernation ou de mise-bas peut être nécessaire.

Grâce à un contrat **Natura 2000**, l'**Office National des Forêts**, en partenariat avec la **Société d'Histoire Naturelle d'Autun**, a procédé en 2020 à la fermeture des anciennes carrières de Mailly-la-Ville, site utilisé pendant la période sensible d'hibernation.





Communication pour Natura 2000

Lettre d'infos annuelle à destination des habitants



M2 ***
Mise en œuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation



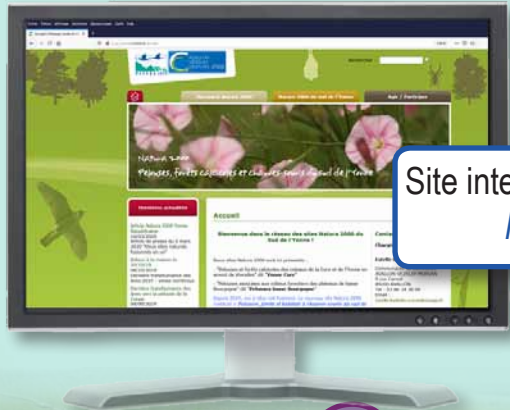
Sorties terrain pour les acteurs du territoire

Animations grand public sur les enjeux du site Natura 2000



Panneaux de communication sur les contrats Natura 2000

Sentiers pédagogiques



Site internet dédié au site Natura 2000 : <http://sud-yonne.n2000.fr>



Anémone pulsatille

Informations pratiques

S'impliquer dans Natura 2000

La prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques est essentielle.

Il incombe aux services de l'Etat, aux collectivités et aux établissements publics d'assurer une cohérence entre les différents projets, programmes et documents de planification, qui doivent prendre en compte les principes de gestion durable des milieux naturels énoncés dans le Docob.

Les élus locaux ont un rôle capital pour communiquer sur le dispositif et impliquer leurs administrés dans la préservation des ressources naturelles de leur territoire.

Propriétaires, agriculteurs, forestiers, porteurs de projets, usagers, associations, ... peuvent participer à la préservation du site, par de bonnes pratiques et/ou la mise en oeuvre des mesures de gestion prévues par le Docob.

Prenez contact avec le chargé de mission du site Natura 2000, il pourra vous renseigner.

Contacts

Chargée de mission



Communauté de Communes
AVALLON VÉZELAY-MORVAN (CCAVM)
Adresse : 9 rue Carnot - 89200 AVALLON
Tél : 03.86.34.38.06 (service Natura 2000)
Site internet : sud-yonne.n2000.fr



Direction Départementale des Territoires
de l'Yonne (DDT 89)
Adresse : 3 rue Monge - 89000 AUXERRE
Tél : 03.86.48.41.00
Site internet : www.yonne.gouv.fr

Principaux partenaires



Ce guide a été réalisé dans le cadre de
l'animation du site Natura 2000 FR2600974
"Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du
sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents".

Il contient les informations essentielles sur le
dispositif Natura 2000 et sur le site local
"du sud de l'Yonne".

L'animation Natura 2000 est financée à
100 % par les fonds européens FEADER et
les fonds du Ministère en charge de l'écologie.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



PRÉFET DE L'YONNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Crédits

✓ Réalisation : Communauté de
Communes AVALON-VÉZELAY-MORVAN.

✓ Photographies : Alexandre CARTIER,
Alexandre RUFFONI, Agnès RAPIN, Cédric
FOUDEL, Claude VOINOT, Estelle BURLOTTE,
Katia DELILLE, Ludovic JOUVE, Olivier
BARDET, Stéphanie LEITE.

✓ Illustrations : Estelle BURLOTTE,
DREAL PACA (dessin EIN).

✓ Impression : ADN IMPRIMEUR

✓ Référence : E.BURLOTTE (2020).

Le petit guide Natura 2000 du sud de l'Yonne.